www.ne.ch/impots

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

infosimpôts
Département des finances et de la santé (DFS)

Dix ans pour tout changer
Les réformes, étape par étape
P. 2-3

«Neuchâtel se réinvente»
Laurent Kurth présente les perspectives pour le canton
P. 4-5

L'accueil positif de l'économie
Interview d'Emmanuel Raffner, patron de Lauener
P. 7

Nouveau délégué à la domiciliation
«Il faut oser dire que nous sommes attractifs»
P. 8

Vendredi 31 janvier 2020

PHOTO JEROME VERMOT – WWW.VISTADRONE.CH

La grande réforme que l'on attendait

La nouvelle réforme fiscale pour les personnes physiques et les personnes morales est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Si elle répond à la demande pressante de la population de voir la charge de l'impôt baisser, et si elle s'adapte aux normes internationales en ce qui concerne les entreprises, elle est bien plus que cela.

Car les mesures prises s'inscrivent dans une vision d'avenir: elles favorisent l'égalité homme-femme en permettant à chacun d'exercer une activité; elles améliorent de manière importante le pouvoir d'achat de toutes et tous; elles encouragent les ménages à s'installer durablement dans le canton; enfin, elles vont permettre de fortement développer l'un des piliers de notre système de formation: l'apprentissage. Tout cela – et c'est un tour de force – en maintenant la capacité de la collectivité à financer des prestations de haut niveau, grâce à un effort largement partagé, notamment par l'économie.

Cette dynamique positive contribue à un véritable projet de société en dépassant les seules limites de la fiscalité. En repositionnant le canton à égalité avec ses voisins, cette réforme donne un nouveau souffle à Neuchâtel, avec des projets comme le RER, les contournements de La Chaux-de-Fonds et du Locle, l'extension de l'Université ou encore le nouveau plan d'aménagement du territoire.

En y ajoutant un cadre de vie exceptionnel entre lacs et montagnes, notre canton est une région attrayante, un lieu où il fait bon vivre et s'installer.

Une nouvelle ère fiscale pour le canton

2011

La famille Cafignon* a deux enfants et habite à Neuchâtel. Les parents travaillent à 80%, l'un à La Chaux-de-Fonds, l'autre à Berne. Les enfants ont 3 et 6 ans et sont en structure d'accueil trois jours par semaine.
Leur revenu imposable (deux revenus cumulés) est de 100 000.- francs.
Ils sont également propriétaires d'un appartement d'une valeur de 500 000.- francs.

(*Nom d'emprunt)

Impôt total payé en 2011: **Fr. 11 890.-**

Rabais d'impôt de 200 francs par enfant
Cet aménagement accorde un rabais sur le montant final de l'impôt, de 200 francs par enfant à charge du ménage, mineur ou majeur poursuivant une formation ou des études. Cette norme touche, sans distinction de classe de revenu, toutes les familles avec enfants, y compris les familles monoparentales.

Abaissement du barème général
Cette première baisse du barème général d'imposition a permis d'améliorer le pouvoir d'achat de la classe moyenne. Dès 45 000 francs de revenu imposable, la courbe du barème a été adaptée pour rendre le passage d'une classe de revenu à l'autre moins péjorant financièrement.

Déduction intégrale des frais de garde
Cette nouvelle disposition autorise la déduction intégrale des frais de crèche. Neuchâtel est le seul canton, avec Uri, à avoir pris pareille décision. Cette mesure est particulièrement favorable pour les familles avec enfants, y compris les familles monoparentales. Elle corrige la situation précédente qui dissuadait, pour des raisons fiscales, l'un des deux conjoints à prendre un travail au-delà de 50%. Les frais de gardes induits par l'activité professionnelle des deux parents sont aujourd'hui de facto reconnus comme des frais d'acquisition du revenu.

2013

2014

Déduction forfaitaire pour enfant(s)
Cette disposition autorise une déduction forfaitaire par enfant sur le revenu net. Le montant à soustraire varie selon la tranche d'âge. En 2015, les montants déductibles ont été augmentés à 6000 francs pour les 0-4 ans, 6250 francs pour les 4-14 ans et 6500 francs pour les 14 ans et plus. Autre nouveauté importante: le montant déductible n'est désormais plus dégressif en fonction du revenu. Ainsi, quel que soit le salaire, les montants des déductions restent entiers. En 2016, les déductions ont encore été augmentées à 6500 francs pour les 4-14 ans et à 8000 francs pour les plus de 14 ans. Ce dispositif a été conçu pour compenser les coûts induits par les enfants, en particulier ceux inhérents aux primes d'assurance maladie.

2015

La nouvelle réforme fiscale neuchâteloise est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Touchant toutes les couches de la population aussi bien que le monde de l'économie, elle permet de bien positionner le canton de Neuchâtel, en termes d'imposition. En effet, si cette seconde vague de baisse d'impôts a été mise sur pied et acceptée dans un laps de temps très court (2018-2019), le processus a débuté en 2013 déjà. Une première révision du système fiscal cantonal a ainsi été introduite par étapes jusqu'en 2016, avant son interruption par le Grand Conseil en raison de la conjoncture. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la dernière mesure en 2021, le contribuable neuchâtelois aura donc bénéficié d'une décennie d'allégements fiscaux.

Réduction du taux maximal d'imposition
L'ancien barème d'imposition prévoyait un taux progressif allant de 2% à 16,5% (sur les dernières tranches de revenus jusqu'à 200 000 francs). Au-delà d'un revenu imposable de 200 000 francs, le taux appliqué était de 14,5%. Il a été ramené à 14%.

Abaissement du barème général d'imposition
Une importante adaptation est apportée au barème d'imposition. Le résultat est une courbe d'imposition nettement plus favorable pour l'ensemble des contribuables, quel que soit le niveau de leur revenu. L'adaptation apportée comporte un relèvement du seuil d'imposition de 5000 à 7500 francs – favorable aux revenus de niveau inférieur –, un abaissement du barème – notamment pour les revenus situés dans la zone médiane – et un relèvement de la limite pour l'application du taux maximum – favorable aux revenus supérieurs.

Réduction de l'imposition du logement
Ce changement améliore la situation pour tous les propriétaires de leur logement principal. Ceux-ci doivent en effet s'acquitter d'un impôt sur la valeur locative, calculée sur la base de l'estimation cadastrale de leur bien immobilier. Cette valeur locative, qui s'ajoute au revenu imposable, va ainsi baisser. Pour les logements dont l'estimation va jusqu'à 500 000 francs, le taux déterminant la valeur locative passe de 4,5% à 3,5%; et de 3,6% à 3,2% pour la tranche allant de 500 001 à 1 000 000 de francs. Cet aménagement fait partie des mesures dont l'objectif est d'encourager la domiciliation durable des citoyennes et des citoyens dans le canton. Il bénéficie également aux propriétaires retraités disposant de rentes LPP peu élevées, qui peinaient pour certains à conserver leur bien.

Baisse du taux de splitting
Cette mesure favorise les couples mariés et les familles monoparentales. Le splitting consiste à appliquer un coefficient à l'ensemble des revenus du ménage pour calculer l'impôt, de manière à limiter le risque de discrimination des couples mariés face aux couples non mariés qui font ménage commun. La valeur de ce coefficient recule ainsi de 55% à 52%. Par exemple, un couple avec un revenu de 100 000 francs économisera ainsi 432 francs sur sa facture finale, en plus des 881 francs de baisse due au nouveau barème.

2017

2020

2021

2021

Part de l'impôt par rapport au revenu net de la famille Cafignon

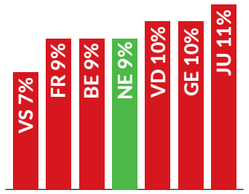

La charge fiscale de Neuchâtel est désormais **inférieure de 1,2%** à la moyenne des cantons romands.

La même famille Cafignon, mais transposée en 2021.
Le revenu imposable (deux revenus cumulés) est toujours de 100 000.- francs.
Ils sont aussi propriétaires d'un appartement d'une valeur de 500 000.- francs.

Impôt total payé en 2021: **Fr. 8132.-**

Economie: Fr. 3758.-, soit **31,6%**

«Neuchâtel se **réinvente»**

Il fallait bien à Neuchâtel deux réformes fiscales pour refaire du canton un territoire attractif. Dix ans de corrections qui abaissent le poids de l'impôt pour toutes et tous. Et qui surtout donnent vie à un véritable projet de société. Laurent Kurth, conseiller d'Etat en charge des finances publiques et artisan de la seconde réforme, s'explique sur la logique qui a guidé le processus.

Ce nouveau régime fiscal abaisse de façon importante le poids de l'impôt pour tous les contribuables. C'est donc enfin la fin de l'enfer fiscal qu'était devenu le canton?

Le canton de Neuchâtel est un paradis et il n'a jamais cessé de l'être! Nous avons des villes à taille humaine, des espaces naturels préservés, un accès aux rives très large, des crêtes sauvegardées: c'est extraordinaire, beaucoup de cantons n'ont pas ça! Mais certains ne voyaient plus tout cela, en raison du climat politique et fiscal qui agissait comme le brouillard; il fallait lever le voile. Avec le retour à la sérénité sur le plan politique, cette réforme a aussi, me semble-t-il, ramené une forme d'unité politique, qui nous permet d'avancer vers de nouveaux succès. Le budget équilibré de 2020 vient par exemple confirmer que cela va mieux à Neuchâtel. Depuis quelques mois, je découvre à nouveau des regards émerveillés sur le canton, de Neuchâtelois mais aussi de visiteurs.

Une première réforme a été mise en place entre 2013 et 2016. Pourquoi en fallait-il une seconde?

Comme les autres cantons, nous devions la faire pour les sociétés, les personnes morales: notre système fiscal n'était en effet plus compatible avec la Réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS (RFFA) acceptée en votation fédérale au mois de mai dernier – qui elle-même s'adaptait aux normes internationales.

Mais au-delà de cet aspect, il y avait également une grande attente de la part de la population. La première réforme fiscale pour les personnes physiques a été interrompue en 2017, nous devions reprendre la question. Elle était devenue le centre de tous les débats sur l'avenir du canton, comme si plus rien n'était possible sans réforme.

Enfin, sur un plan plus global, même si je le regrette, il existe une concurrence intercantonale. Et la position de Neuchâtel n'était pas favorable, entraînant le canton dans une spirale négative. Pour toutes ces raisons, nous avons remis l'ouvrage sur le métier.

Cette seconde réforme est-elle la suite de la première?

Au niveau temporel, oui: elle intervient dans la foulée et toutes les mesures adoptées en 2012 sont confirmées, sans retour en arrière. Mais la première ciblait principalement une catégorie, les familles de la classe moyenne; la seconde vise tout le monde. Sur dix ans, tous les contribuables auront donc vu leur situation s'améliorer, de nombreuses baisses atteignant même 30%.

Personnellement, en tant que ministre socialiste, dans quel état d'esprit avez-vous mené ce processus?

Trois raisons ont commandé mes réflexions. La première est purement formelle, c'est l'obligation de s'adapter à la loi fédérale que je viens de mentionner.

La deuxième est liée à la prospérité du canton: nous sommes d'abord élus pour œuvrer au bien de la population. Or, ne rien faire aurait mis en péril les prestations de l'Etat – qui perdait des habitants et des emplois, donc des contribuables et des recettes. Réviser le système fiscal, c'était donc contribuer à préserver notre dynamisme. Et l'effort est largement partagé: par l'économie – avec la disparition des statuts spéciaux et l'introduction du contrat-formation –, par les propriétaires immobiliers – qui devront désormais s'acquitter d'un impôt foncier sur les immeubles de rendement –, par l'Etat – qui continue de se réformer et d'appliquer la plus grande rigueur dans sa gestion – par les communes et même par les Églises – qui voient leurs recettes baisser.

Malgré les délais serrés qui ont caractérisé cette deuxième réforme, le conseiller d'Etat Laurent Kurth a privilégié le dialogue avec les nombreux partenaires impliqués.

Enfin troisièmement, je suis attaché au progrès social: les mesures prises facilitent le partage des tâches – professionnelles, et par conséquent domestiques – au sein du couple. Elles amènent une plus grande égalité et une meilleure protection sociale, notamment dans la perspective de la retraite ou en cas de divorce. Nous avons également rehaussé le montant minimal à partir duquel on est imposé. Une correction qui encourage les plus bas revenus à prendre un emploi ou augmenter leur activité professionnelle. L'amélioration du splitting protège aussi davantage les personnes les plus fragiles, en particulier les familles monoparentales. Donc oui, cette réforme est en phase avec mes idéaux socialistes.

Le contrat-formation, notamment par la fermeture de classes qu'il implique, fait grincer les dents dans certains milieux. Or, il est un pilier de la réforme…

Le Conseil d'Etat a la volonté ferme de maintenir une offre complète de formation. Il n'est donc pas question de la réduire mais de la maintenir, au moyen d'un système qui soit le plus efficient possible. Former les jeunes en entreprise est dans bien des cas – c'est reconnu – plus efficient que de les former sur les bancs d'une école à plein-temps: leur taux de succès sur le marché du travail est supérieur et le risque de les voir changer de voie est inférieur. Malgré ce constat, Neuchâtel est le second canton romand, après Genève, à dépenser le plus pour ses écoles professionnelles; il alloue à ce secteur la même somme que Zurich, pourtant huit fois plus peuplé.

Le contrat-formation est emblématique de ce que l'on doit faire dans tous les domaines: réformer en choisissant les voies les plus efficaces, sans réduire les prestations. C'est d'ailleurs parce que Neuchâtel est en train de se réinventer que la réforme fiscale est envisageable. En l'occurrence, le Conseil d'Etat attend beaucoup de ce volet: son objectif est d'arriver à 1000 places d'apprentissage supplémentaires dans les cinq ans, grâce à l'engagement des employeurs.

Le coût de cette réforme est évalué à 128 millions de francs. Pourtant, on la dit équilibrée. Comment est-ce possible?

Nous avons fourni beaucoup d'efforts pour que cette réforme soit à la fois ambitieuse et équilibrée. Avec plus de 100 millions de francs de compensations, nous avons l'une des réformes fiscales mises en place dans la continuité de la RFFA les plus équilibrées de Suisse. Ces mesures compensatoires sont principalement, nous l'avons évoqué, le contrat-formation – qui fera économiser 19 millions à l'Etat – et l'introduction d'un impôt foncier pour les immeubles de rendement.

Vous avez plusieurs fois comparé cette réforme fiscale à un véritable projet de société. En quoi en est-il un?

C'est tout le canton qui regagne des coureurs! Cette réforme fiscale doit être considérée comme un élément parmi d'autres, qui visent à réveiller la formidable attractivité du canton: ce projet de société s'articule tant autour du marché du travail et de la formation que du développement territorial, de la mobilité ou des questions d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Ainsi, Neuchâtel propose une offre de formation et d'emplois très variée avec l'Université, l'EPFL, les HES, les écoles professionnelles et désormais le contrat-formation. Les infrastructures de mobilité vont connaître un développement sans précédent et renforcer la qualité de vie au cœur de nos localités. Et l'offre d'accueil pré- et parascolaire s'est considérablement développée. Couplé à l'introduction de la déduction des frais de crèche dans leur intégralité, c'est donc aussi une véritable politique de promotion de l'égalité hommes/femmes qui est en œuvre. Indépendance financière et équilibre entre vie privée et vie professionnelle sont ainsi possible et c'est une bonne chose! De plus, beaucoup de mesures sont prises pour encourager les familles à continuer de résider, à venir s'installer ou à se réinstaller dans le canton. Ne pas plafonner les frais de déplacement en est une justement, pour permettre aux gens d'habiter ici même s'ils travaillent à Berne ou à Lausanne. La baisse de la valeur locative (pour les propriétaires de leur propre logement), la réduction du taux de splitting ou encore l'abaissement du barème général vont dans le même sens.

> *« Nous avons fourni beaucoup d'efforts pour que cette réforme soit à la fois ambitieuse et équilibrée »*
>
> **Laurent Kurth**
> Conseiller d'Etat en charge des finances et de la santé

LE SAVIEZ-VOUS?

Le nombre de places dans l'accueil parascolaire a **plus que triplé** entre 2010 et 2018, pour atteindre près de 3000 places aujourd'hui.

DÉCLARATION 2019

Ce qu'il faut **savoir**

Depuis 2001, l'ensemble des cantons suisses a adopté un système de perception de l'impôt uniformisé. Celui-ci consiste à demander au contribuable de verser, durant l'année fiscale en cours, des acomptes qui sont ensuite déduits de la taxation définitive établie l'année suivante. La réforme fiscale entrée en vigueur le 1er janvier 2020 ne va donc déployer tous ses effets qu'en 2021, au moment où vous remplirez la déclaration d'impôt pour vos revenus réalisés en 2020. En attendant, le traditionnel questionnaire fiscal que vous vous apprêtez à recevoir courant février (et qui portera donc sur vos revenus de l'année 2019) constitue la dernière déclaration à remplir selon l'ancienne formule. Il représente donc une étape de transition vers le nouveau régime.

LES ERREURS FRÉQUEMMENT COMMISES

- **Santé** Ne pas confondre les primes d'assurance maladie et les frais médicaux. En ce qui concerne les adultes, les premières ne sont pas déductibles; pour les seconds, seule la part qui excède le 5% du revenu net peut être déduite.
- **Prévoyance** Les cotisations individuelles liées à la prévoyance professionnelle (2e pilier) sont déductibles. Cette déduction est cependant déjà prise en compte sur le certificat de salaire, et ne doit par conséquent pas figurer une deuxième fois sur l'*Annexe 2*, au chapitre de la prévoyance professionnelle et individuelle liée.
- **Subventions et subsides** Les subsides, les subventions ou les participations financières de l'employeur doivent être soustraits des dépenses réalisées avant d'être reportés sur votre déclaration, qu'il s'agisse de formation, de primes d'assurance maladie pour enfants, de frais relatifs aux économies d'énergie ou de tout autre frais déductible.
- **Activités accessoires** Les gains découlant d'une occupation annexe, comme par exemple les jetons de présences reçus par les élus politiques ou la rémunération d'un expert d'examens, doivent être déclarés.

LES DÉDUCTIONS COURANTES

- **Frais de garde** Depuis 2013 et l'acceptation de la première réforme fiscale, Neuchâtel est l'un des deux seuls cantons suisses à autoriser la déductibilité intégrale des frais de garde effectifs, pour un maximum de CHF 20 400.-. Cette mesure va se poursuivre à l'avenir.
- **Déductions non-dégressives pour enfant(s)** Entrée en vigueur en 2015, cette disposition prévoit une déduction forfaitaire – sur le montant imposable – de CHF 6000.- par enfant de 0 à 4 ans, CHF 6500.- par enfant de 4 à 14 ans et CHF 8000.- par enfant de 14 ans et plus.
- **Rabais d'impôt** Introduit en 2014, ce principe accorde un rabais de CHF 200.- par enfant, déduit de l'impôt cantonal.
- **Frais de déplacements professionnels** Vous pouvez déduire l'entier des frais de déplacements professionnels effectifs en automobile ou en transports publics. C'est l'un des régimes les plus avantageux de Suisse.
- **Frais d'entretien d'immeubles** Comme par le passé, les propriétaires peuvent déduire soit un forfait, soit les frais effectifs d'entretien.
- **Frais relatifs aux économies d'énergie** Les investissements réalisés dans votre immeuble et destinés à rationnaliser la consommation d'énergie ou/et à recourir aux énergies renouvelables sont également entièrement déductibles du revenu. Cela concerne par exemple l'isolation thermique des murs, le remplacement des fenêtres ou le passage à la géothermie.

ANNONCER LES CHANGEMENTS, LE RÉFLEXE GAGNANT

On imagine que le Service des contributions est informé de l'évolution de vos revenus ou de votre fortune en temps réel. Or, ces changements ne sont portés à sa connaissance qu'une fois par année, lors du renvoi de votre déclaration d'impôt. Il est donc important de demander une adaptation des tranches dès le moment où une variation importante se produit, de manière à ne pas devoir rattraper en une fois un éventuel retard. Une telle demande peut être faite via GuichetUnique.ch ou en téléchargeant le document ad hoc sur le site du Service des contributions.

DES DIFFÉRENCES VISIBLES DÈS MAINTENANT

A situation égale, vos tranches d'impôt 2020 ont déjà sensiblement baissé. Faites la comparaison avec les tranches 2019!

À QUOI SERVENT VOS IMPÔTS?

POUR 100 FRANCS, CELA REPRÉSENTE...

Enseignement et formation
Fr. 28.50

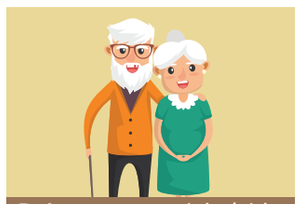
Prévoyance sociale (aide et assurances sociales)
Fr. 23.–

Santé
Fr. 18.–

Trafic et communication
Fr. 8.–

Finances (intérêts, charges, etc.)
Fr. 6.–

Ordre et sécurité publique, défense
Fr. 5.50

Administration générale
Fr. 5.–

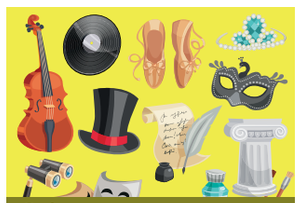
Culture et loisirs
Fr. 4.–

Protection de l'environn. et aménag. du territoire
Fr. 1.–

Economie publique
Fr. 1.–

Les impôts servent en premier lieu à financer les prestations publiques qui nous concernent toutes et tous. Ils sont une contrepartie nécessaire au bon fonctionnement de notre société. A commencer par la formation de nos enfants ou la prise en charge de nos aîné-e-s. La contribution de chacune et chacun en fonction de ses possibilités est donc essentielle.

LE SAVIEZ-VOUS?

Avec seulement **2% de la population suisse,** le canton de Neuchâtel a généré en 2018 plus de 20% de l'excédent commercial de la Suisse.

«Cette réforme permet **de construire un futur»**

Directeur de l'entreprise de décolletage Lauener (120 employés), vice-président de la CNCI, Emmanuel Raffner estime que la réforme fiscale pose les conditions pour attirer de nouvelles sociétés dans le canton, tout en reconnaissant que le contrat-formation va peser lourd financièrement.

Emmanuel Raffner, directeur de Lauener à Boudry.

Fondée en 1905, rachetée en 2009 par Caroline et Emmanuel Raffner, l'entreprise Lauener est un fleuron cantonal. Emblématique de l'industrie de haute précision qui définit l'ADN de notre économie, elle est active dans l'horlogerie, le médical, la téléphonie, l'automobile ou encore l'aérospatiale. Installée à Boudry, la société emploie quelque 120 personnes.
Directeur de son entreprise, Emmanuel Raffner est également vice-président de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI). Très impliqué dans la phase de consultation qui a précédé l'introduction de la réforme fiscale, il exprime ici la voix de l'économie neuchâteloise.

Quel est, à vos yeux, l'enjeu principal de cette réforme?

Lorsque je regarde des chiffres, je les envisage toujours dans une perspective d'avenir, en essayant de me projeter. Ce nouveau régime fiscal a été élaboré dans une même vision dynamique: il a pour but d'attirer de nouveaux ménages, de nouveaux cadres et de nouvelles entreprises. Et dans 5 ans, nous nous retrouverons dans un périmètre complètement différent de ce qu'il est aujourd'hui. Cette réforme est intelligemment construite dans un contexte compliqué. Elle permet de construire un futur. Voilà le véritable enjeu.

Comment la jugez-vous sur son volet «entreprises»?

Au sein de la CNCI, nous sommes d'avis que les acteurs de l'économie doivent également être les acteurs du changement, en évitant d'adopter une posture stérile. Ces dernières années, nous avons beaucoup échangé avec le Château, les membres du Conseil d'Etat en particulier. Des démarches qui ont été très constructives. Cette réforme est donc très positive dans son ensemble, mais idéale nulle part. C'est peut-être le propre d'une bonne réforme.

> *"Ce régime fiscal a été élaboré dans une vision dynamique: il a pour but d'attirer de nouveaux ménages et de nouvelles entreprises"*
>
> Emmanuel Raffner
> Directeur général de Lauener

Quelles sont ses faiblesses, selon vous?

Les nouvelles taxes calculées sur la masse salariale des entreprises – le financement de l'AVS au niveau fédéral (RFFA) et le contrat-formation mis en place dans le canton. Pour Lauener, cela correspond à environ 100 000 francs par an. Ce genre de surcoût ne peut pas être reporté sur nos prix de vente et la concurrence, pour nous, est internationale.

Sur le plan cantonal, l'introduction de cette taxe permet toutefois d'avoir une réforme équilibrée… Et cela rejoint votre volonté d'être partie prenante au changement.

Absolument. Mais dans mon cas, sur 1 franc de chiffre d'affaires, la moitié part en salaires. Et je préfère donner dans les salaires que dans les taxes. Cette réforme peut être financée de cette manière un moment, mais pas à long terme.

A l'inverse, le taux d'imposition ordinaire des entreprises passe de 10% à 7%. Cela va-t-il attirer de nouvelles sociétés dans le canton?

Cela n'a pas beaucoup d'incidence sur les PME, car il faut commencer par gagner de l'argent avant d'être imposé. En revanche, c'est plus intéressant pour les multinationales: il est fondamental qu'elles fassent du canton leur centre fiscal, mais aussi leur centre décisionnaire. Car le tissu local dépend des grands donneurs d'ordres. Si Lauener s'est lancé dans le médical, c'est grâce à Johnson & Johnson au Locle.

Le contrat-formation incite les entreprises à créer plus de places d'apprentissage. L'économie va-t-elle jouer le jeu?

Je suis le premier à reconnaître que les entreprises n'ont pas assumé suffisamment leur rôle de formatrices jusqu'à présent. Mais dans le domaine qui est le mien, la microtechnique, nous sommes confrontés à la difficulté d'attirer les jeunes. Chez Lauener, nous avons actuellement cinq apprentis pour 120 employés et nous allons monter à huit ou neuf.

Pensez-vous que tout le monde va suivre?

Oui. C'est notre job, à la CNCI, d'inciter maintenant nos membres à jouer le jeu.

LE SAVIEZ-VOUS?

Année après année, Neuchâtel est en tête des cantons romands pour **le nombre de brevets déposés** proportionnellement à la population.

«Osons dire que nous sommes **attractifs!**»

En fonction depuis l'automne passé, le nouveau délégué à la domiciliation Roland Nötzel est chargé de faire davantage briller le canton dans les yeux des Neuchâtelois, des autres Confédérés et des étrangers.

PHOTOS STEFANO IORI

Quatre régions, un canton. De haut en bas et de gauche à droite: Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, Neuchâtel Littoral et Val-de-Ruz.

«Notre canton possède une nature incroyable, un cadre de vie de qualité, des infrastructures importantes – en devenir pour certaines – et désormais une fiscalité plus douce: il faut oser le dire!» Nouveau délégué à la domiciliation, Roland Nötzel fait face à une tâche immense: faire évoluer l'approche – parfois trop réservée – des Neuchâteloises et des Neuchâtelois. «Notre prospérité dépend aussi de notre capacité à nous vendre.»

On peut le regretter, mais le constat est là: la globalisation a eu des effets très locaux, dans le canton également. Car après l'information – toujours plus rapide – et les marchandises – toujours plus accessibles –, les entreprises se sont à leur tour transformées. Mobilité et souplesse sont désormais les principales qualités demandées au travailleur. Dans ce contexte, le territoire cantonal est devenu au fil des années un bien à promouvoir, dans un marché hautement concurrentiel. Et plus seulement dans le domaine de l'économie, mais aussi dans celui de l'espace privé. C'est justement la mission du délégué à la domiciliation, qui œuvre depuis peu au sein du Département de l'économie et de l'action sociale.

"Un habitant heureux et attaché à sa région est un excellent ambassadeur"

Roland Nötzel
Délégué à la domiciliation

Sa première tâche est donc de renforcer la conviction des citoyens neuchâtelois eux-mêmes: «Un habitant heureux et attaché à sa région est un excellent ambassadeur, quand il ose le faire savoir», résume Roland Nötzel, qui compte bien attirer de nouveaux résidents, en collaboration étroite avec les entreprises et des acteurs privés.

Géographiquement très bien placé entre bassin lémanique et Suisse allemande, bien connecté au réseau national des transports, offrant des emplois et des formations de haut niveau, le canton possède les atouts nécessaires pour séduire Confédérés, employés de multinationales ou chercheurs et étudiants de passage. «C'est un travail de promotion à l'interne comme à l'externe, par exemple pour inciter les salariés d'une entreprise à s'établir chez nous. Le gain en qualité de vie et au niveau de la durabilité est évident.»

Le délégué à la domiciliation va aussi s'intéresser à l'accueil et l'installation des nouveaux arrivants, afin qu'ils soient aussi chaleureux et simple que possible. «C'est comme lorsque vous arrivez à l'hôtel ou chez des gens: c'est la première impression qui compte.»

LE SAVIEZ-VOUS?

Le canton de Neuchâtel est **le leader suisse dans la viticulture biologique** avec 32% des domaines et 22% de la surface.